

Séance du 29 mai 2017

Présents : M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président
MM. B. SIRAULT, I. URBAIN, F. van HOUT, P. BOUVIEZ,
A. MALOU, Echevins
MM. Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, P. GIANGRECO,
F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,
V. RUSSO, JM. DUPONT, C. FONCK, M. DISABATO,
F. DESPRETZ, EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE, A. WILPUTTE,
A. MURATORE, Conseillers Communaux
M. P. WILPUTTE, Directeur Général

Monsieur le Bourgmestre ff. ouvre la séance et excuse l'absence de Mesdames Ingrid DUPONT, Brigitte GALLEZ, Sabine VANOVERSCHELDE et de Messieurs Julien DONFUT et Ruddy WASELYNCK.

Il ajoute ensuite que Madame Catherine FONCK rejoindra l'Assemblée en cours de séance.

Monsieur le Bourgmestre aborde ensuite l'ordre du jour :

Le premier point concerne une motion rédigée par le Directeur Général et relative à la réorganisation de la protection civile. Celle-ci a été adressée à chaque chef de groupe

Projet du Gouvernement fédéral visant la réorganisation de la Protection Civile – motion

Considérant l'importance et la nécessité d'une politique structurée en matière de sécurité civile ;

Considérant que la protection civile fait partie intégrante des missions régaliennes de l'Etat Fédéral;

Considérant les inquiétudes que suscite l'annonce faite par le Gouvernement Fédéral de réorganiser de manière drastique le service particulier de la protection civile ;

Considérant la volonté dudit Gouvernement de rassembler l'ensemble des unités au sein d'une seule implantation, en l'occurrence, le casernement de Crisnée ;

Considérant la nécessité d'offrir aux citoyens des services de secours assurés de manière optimale aussi bien pour garantir leur sécurité, leurs biens, leur environnement... ;

Considérant que comme cela fut le cas lors de la réorganisation des services incendie, il est impérieux de garantir une réactivité dans un délai raisonnable qui pourrait être d'une heure maximum après appel des services compétents ;

Considérant que les services de la protection civile interviennent en soutien des services incendie, il n'est dès lors pas possible d'admettre un temps d'intervention qui pourrait avoisiner les 2h voire 2h30, ce qui, immanquablement obligerait les

zones de secours, soit à s'équiper de matériel et de personnel spécifiques, soit à faire appel à leurs collègues des zones voisines et donc perturber les délais de départ « feu » en cas de nécessité dans lesdites zones et mettre ainsi à mal la sécurité des citoyens sur le territoire concerné ;

Considérant les impératifs spécifiques de la Province de Hainaut en matière de sécurité civile, notamment vu la présence de plus de 44 entreprises SEVESO, la présence de l'aéroport de Charleroi, de l'aérodrome militaire de Chièvres, Florenne et Beauvechain, la présence de l'établissement nucléaire de Fleurus,...

Considérant la proximité de la centrale nucléaire de Chooz (France) ;
Considérant que la Province de Hainaut est la Province la plus peuplée de Wallonie (1.337.759 habitants) ;

Considérant pour le surplus qu'elle est la plus densément peuplée (353 habitants par km²) ;

Considérant que ces mesures, si elles devaient être appliquées, impacteraient de manière non négligeable les coûts des services incendie et dès lors les finances communales ;

Considérant que pour le nombre d'interventions, la rapidité de celles-ci est un critère déterminant pour la sécurité, la salubrité et la santé des citoyens ;

Considérant que la proposition actuellement à l'étude du Gouvernement rompt l'équilibre de la sécurité civile sur l'axe est-ouest et ne permet plus de rendre un service de qualité à l'ensemble de la population et des entreprises ;

Considérant les compétences des Communes et des zones de secours d'assurer un service d'incendie et d'aide médicale urgente de qualité ;

Considérant l'aide indispensable fournie par l'Unité de la Protection civile de Ghlin ;

Considérant que la disparition de cette unité engendrera une augmentation des risques au détriment des citoyens et des entreprises présentes sur leur territoire ;
Considérant le transfert des charges financières du Fédéral vers les Communes que cette décision engendrera ;

Considérant qu'en conséquence, le Gouvernement Fédéral nie le principe de la neutralité budgétaire de la réforme de la sécurité civile pour les Communes ;

Considérant qu'il convient dès lors pour le Gouvernement Fédéral d'y consacrer toute l'attention requise pour rencontrer cette obligation de sécurité au bénéfice de tous les citoyens et des entreprises ;

Considérant pour le surplus que nous réaffirmons notre solidarité envers les agents de la protection civile ;

La Commune de Frameries :

Souhaite que le Gouvernement demande au Ministre de l'Intérieur de reconsidérer sa proposition de supprimer l'unité de la Protection Civile de Ghlin ;

Demande au Gouvernement Fédéral d'assurer son rôle en matière de sécurité civile ;

Demande que ce point figure à l'agenda du Comité de concertation Gouvernement Fédéral, Gouvernement Régional puisque ces mesures risquent, à terme, si elles sont prises, d'engager les Régions et les Communes ;

Demande à ce que soit consultée l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;

Demande à ce que le principe de neutralité budgétaire soit strictement appliqué ;

Demande à ce que les citoyens, les entreprises, ... puissent être secourus dans un délai maximal d'une heure par le Service de la Protection Civile lorsque les autres services de secours en font la demande ;

Souhaite que l'étude qui a prévalu à ce repositionnement fasse l'objet d'une communication aux diverses autorités concernées par la sécurité civile en vue d'engager une discussion objective sur la proposition de réorganisation de la Protection Civile.

Suggère, si le Ministre persistait à vouloir rassembler l'ensemble du dispositif de la Protection Civile en un seul lieu, que celui-ci soit repositionné dans un espace qui permette une intervention équilibrée des services de la Protection Civile sur l'ensemble du territoire de la Wallonie (dans la région namuroise, Gembloux, ...).

Monsieur le Bourgmestre demande alors s'il y a des remarques à formuler. Madame MURATORE prend la parole. Le groupe MR s'associe au texte de la motion qui est déposé aujourd'hui concernant le maintien de la caserne de la Protection civile de Ghlin et fait part de tout son soutien au personnel. Le groupe MR est conscient de l'importance des divers points repris dans le texte de la motion, à savoir :

La nécessité et la rapidité d'intervention déterminante pour la sécurité, la santé, l'environnement et permettant ainsi de réduire de manière significative les différents risques encourus lors de toute catastrophe ou sinistre qui devrait requérir son intervention et son expertise.

L'impact financier, en effet, le transfert des charges financières sera un élément des plus perturbateurs lors de l'élaboration du budget des Communes.

Enfin, et si malgré tout le Ministre devait maintenir sa décision, il leur paraît opportun d'insister sur la nécessité de maintenir les services de la protection civile dans une région « plus centrale ».

Monsieur Ghislain STIEVENART prend la parole et rappelle que tous les groupes politiques ont participé de manière constructive à la rédaction de cette motion. Ce qui lui paraît important c'est le temps pour arriver sur place. Il souhaite que le Groupe MR relaie cette proposition au niveau de ses parlementaires.

Monsieur DISABATO remercie à son tour le travail fait de manière commune au niveau de la Commission. Il estime important de garder le dossier à l'avant plan pendant le plus longtemps possible. Il faut en effet maintenir une pression maximale sur le Gouvernement fédéral pour éviter la fermeture de la caserne de Ghlin. Il pense qu'il y a nombre de questions à se poser quand on voit la réforme proposée à l'échelle de la Wallonie. Il ne voit pas d'inconvénient à ce que des économies soient faites mais il souhaite obtenir les éléments factuels qui ont amené à cette réforme. Il espère aussi que le Groupe MR va faire entendre sa voix.

Scrl SWDE – Assemblées Générales – Ordinaire & Extraordinaire

La scrl SWDE tiendra ses Assemblées Générales Ordinaire & Extraordinaire, le mardi 30 mai 2017, respectivement à 15 et 15 h 30, au Polygone de l'Eau, rue de Limbourg, 41B, à VERVIERS.

Ordres du jour :

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2016.
2. Rapport du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes.
4. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31/12/2016.
5. Décharge aux Administrateurs et au Collège des Commissaires aux Comptes.

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/05/2013.
2. Modification des Articles :
 - 16 – 19§4 – 20§1er – 21 – 22 – 26 -31§3 -33§2 des statuts.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- d'approuver l'ensemble des points présentés aux ordres du jour des Assemblées Ordinaire & Extraordinaire.

La délibération requise est adoptée.

Intercommunale HYGEA - Assemblée Générale

L'Intercommunale HYGEA tiendra son Assemblée Générale le jeudi 22 juin 2017, à 17 h, rue de Nimy, 53, à 7000 Mons.

Ordre du jour :

1. Rapport d'activités pour l'exercice 2016.
2. Modifications statutaires – Approbation.
3. Présentation des bilan & compte de résultats 2016.
4. Rapport du Réviseur.
5. Approbation des bilan & compte de résultats 2016.
6. Décharge à donner aux Administrateurs.
7. Décharge à donner au Réviseur.

Monsieur DISABATO dit que la réforme statutaire est un courrier du Ministre qui demande de changer quelque chose dans les statuts pour ne plus avoir de comité de secteur qui sont inutiles au niveau de l'HYGEA.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale HYGEA.

La délibération requise est adoptée.

Intercommunale ORES Assets – Assemblée Générale

Madame Catherine FONCK, Conseillère Communale entre en séance.

L'Intercommunale ORES Assets informe la Commune qu'elle tiendra son Assemblée Générale le jeudi 22 juin 2017, à 10 h 30, dans les locaux du Namur Expo, Avenue Sergent Vrithoff, 2, à 5000 Namur.

Ordre du jour :

- Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016 :
 - présentation des comptes ;
 - présentation du rapport du Réviseur ;
 - approbation des comptes annuels d'ORES Assets arrêtés au 31/12/2016, des rapports de gestion et règles d'évaluation y afférent et de l'affectation du résultat ;
 - approbation des comptes annuels consolidés d'ORES arrêtés au 31/12/2016, des rapports de gestion règles d'évaluation y afférent.
- Décharge aux Administrateurs pour l'année 2016.
- Décharge aux Réviseurs pour l'année 2016.
- Rapport annuel 2016 – Présentation et échanges.
- Actualisation de l'annexe 1 des statuts – Liste des associés.
- Modifications statutaires.
- Nominations statutaires.

Monsieur STIEVENART informe l'assemblée que juste avant son arrivée à la séance du Conseil, il a regardé le journal télévisé de 19 heures où il était expliqué le renouvellement ORES. Le parquet de Nivelles mène une enquête. Les conseillers communaux de Genappe créent un nouveau scandale. Ils ont l'air de dire que dans l'affaire Publifin, il y aurait une société privée juste en dessous dont le montant serait de 100.000.000 € et que les actionnaires seraient mis dans les mêmes difficultés par rapport aux activités. Il souhaite donc savoir si le Collège a d'autres informations.

Monsieur DISABATO a plusieurs questionnements par rapport à ce point. Au niveau des structures : IPFH détient des parts des Communes, ORES Assets détient des parts dans ORES SCRL, filiale de ORES. Plus rien ne s'oppose dès lors aujourd'hui à une fusion des structures. Le représentant du Groupe Ecolo demande donc à l'Assemblée Générale qu'il y ait cette fusion. La proposition de réforme prévoit également des Conseils d'Administration qui se tiennent dans la foulée avec un seul jeton de présence.

Au niveau du rachat des parts Electrabel. Deux choses : D'une part, Electrabel Customer Solution était fournisseur d'électricité. Les Communes se sont retirées. D'autre part, il a un questionnement par rapport à ce qui a été payé au niveau du rachat des parts dans le cadre de la distribution d'électricité. Est-ce que cela a été fait de manière correcte, est-ce que le prix est juste ou pas ? Il souhaite qu'il y ait un audit pour le savoir. Il estime que le prix de l'énergie est aujourd'hui trop élevé et si les investissements ont été payés plusieurs fois, cela pose un vrai souci. Il se questionne également sur le modèle de financement du réseau d'électricité. Les Communes sont financées grâce à la facture d'électricité. Contrairement à l'impôt progressif qui est en escalier, la facture d'électricité est la même pour tous, que l'on perçoive 800 € au RIS ou 5.000 € par mois, cela n'est pas acceptable. Il y a donc un vrai débat à avoir car la Wallonie dispose de leviers fiscaux. Il y a une coexistence entre un système fédéral et régional. Le Ministre Nollet n'a pas été inactif dans ce dossier. Monsieur DISABATO pense qu'il est vraiment nécessaire d'avoir une attention particulière par rapport aux consommateurs (possibilité de se chauffer quand on le désire et avoir de l'électricité quand on le veut également). Les Communes perçoivent donc des rentrées financières mais sur le dos des consommateurs au niveau énergétique.

Monsieur BOUVIEZ prend la parole et avant de fournir toutes les informations détaillées sur ORES Assets, il souligne que 2 réunions où chaque mandataire a été convoqué ont été organisées, à savoir les 18 et 23 mai, et ce, pour pouvoir répondre à toutes les questions, en présence de juristes. Sur 52 Communes dans le secteur du Hainaut, étaient présents 4 mandataires le 18/05 et 6 mandataires le 23/05.

Monsieur BOUVIEZ donne ensuite les informations suivantes : ORES Assets émane d'une fusion (fin 2014) de 7 Intercommunales wallonnes. L'opérateur ORES SCRL constitue la partie privée. Electrabel possédait alors 25% des parts. Soucieuse de sortir plus rapidement du capital, Electrabel a négocié la revente de sa partie vers les Intercommunales de financement (IPF). C'est sur base d'un montant d'environ 350 millions d'euros (valeurs des parts) que cette négociation a pris forme. En ce qui concerne la tarification de l'énergie, aucun impact émanant de la transaction n'a été intégré. Les montants utilisés pour le rachat des parts sont issus d'une réserve financière des IPF et d'un emprunt. Dès lors, les comptes

d'ORES Assets qui devraient être approuvés fin juin ne précisent en rien le rachat des parts. C'est donc au niveau des comptes des IPF que ces montants sont repris. D'autre part, à l'inverse de Publifin, les secteurs existants dans la structure d'ORES Assets ont des responsabilités importantes. La fusion en ORES Assets des différents GRD est incomplète, notamment au niveau de la comptabilité. Ainsi, les tarifs établis dans chaque secteur sont établis différemment en fonction de critères spécifiques aux secteurs. Les secteurs ont le pouvoir décisionnel en matière de tarification, du plan d'adaptation et de la distribution.

Monsieur DUPONT dit que les redevances sont capitales pour les Communes et que, aujourd'hui, grâce aux réserves, on continue à stabiliser les dividendes versés aux Communes. Chaque année, on puise dans les réserves qui diminuent.

Madame FONCK a également 2 questionnements, d'une part sur le fonctionnement et d'autre part sur le volet du rachat. Elle souhaite faire une proposition alternative, celle que la Commune de Frameries se positionne lors de l'Assemblée Générale du 22/06 en faisant la demande de geler les décisions proposées et toutes les décisions en lien avec les éléments mis en avant au niveau de la justice. Geler permettrait de pouvoir en reparler et de se positionner ensuite car aller à l'Assemblée Générale malgré les doutes et les éléments sur lesquels il n'y a pas de réponse, elle estime que cela ne va pas, elle souhaite voir clair sur les différentes questions.

Monsieur DUPONT répond que geler n'est pas possible.

Monsieur BOUVIEZ dit également que c'est illégal.

Les groupes CDH et Ecolo votent donc contre ce point. Les groupes PS et MR votent pour.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée par :

7 voix « contre » (CDH – ECOLO)

14 voix « pour » (PS – MR)

Décide :

- d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale ORES Assets.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition mobilier urbain : lot 1 : poubelles publiques, lot 2 : barrières et potelets, lot 3 : bancs et bacs à fleurs – C.S.Ch. 2017/18 - Approbation des conditions et du mode de passation

En décembre 2015, le Gouvernement wallon a octroyé à la Commune une subvention couvrant à 50% les travaux et dépenses d'investissement en mobilier urbain et en éléments de sécurité.

La première tranche de la subvention a été versée par le SPW en avril 2016.

Dès lors, le projet d'acquisition de mobilier urbain et d'éléments de sécurité peut être lancé.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de Fournitures est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

Le coût estimatif des Fournitures s'élève à 39.591€ € TVAC.

Monsieur DEBAISIEUX souhaite savoir pourquoi ce dossier a mis un an pour monter.

Monsieur le Directeur Général lui répond que c'est une question de cahier de charges et que des procédures sont imposées.

Monsieur DISABATO souhaite avoir la copie du plan d'installation des poubelles publiques.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- De choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de Fournitures.

La délibération requise est adoptée.

Réfection d'une partie des trottoirs de rue de la Colline - Approbation des conditions et du mode de passation

Les travaux relatifs à la réfection d'une partie des trottoirs de la rue de la Colline à La Bouverie sont repris dans le Programme du Fonds d'Investissement des Communes auquel le Conseil communal a adhéré en janvier 2017.

L'investissement relatif à ces travaux atteint un coût estimatif de 50.467 € € TVAC, et est subsidié à 50%.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publicité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- De choisir le mode de passation procédure négociée sans publicité et de fixer les conditions du marché de travaux.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation de la toiture basse de la salle omnisports Max Audain **Approbation du C.S.Ch. amendé**

Cette assemblée, en séance du 20 février 2017, a approuvé le dossier relatif à la rénovation de la toiture basse de la salle omnisports.

En mars dernier, le dossier a été transmis à la DGO1 – Infrasports pour avis.

En date du 28 mars, la DGO1 a émis, par mail, différentes remarques sur le projet.

Ces remarques ont été transmises au Bureau d'études ADEM (auteur de projet), lequel a apporté les modifications requises.

Le nouvel estimatif s'élève donc à :

- 594.341 € TVAC (sans variante)
- 626.905 € TVAC (avec variante).

Monsieur DISABATO revient sur les clauses sociales et environnementales. Le Collège s'était en effet engagé à faire une commission, et qu'à partir du prochain Conseil Communal celles-ci figureraient dans les marchés publics.

Monsieur le Bourgmestre reconnaît que cela avait bien été stipulé et qu'il avait d'ailleurs déjà expliqué que les services avaient déjà fait un premier travail pour voir comment intégrer ces clauses. Il y aura bien une commission pour expliquer les tenants et les aboutissants.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- D'approuver le C.S.Ch. amendé et le nouvel estimatif

La délibération requise est adoptée.

Programme Communal de Développement Rural – Approbation du PCDR et ses annexes

Conformément au décret du 6 juin 1991 relatif au Développement Rural, le Conseil communal en janvier 2007 a approuvé le principe relatif à la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural (ci-après dénommé P.C.D.R.).

Pour rappel, le P.C.D.R. est un document stratégique synthétisant les diverses actions de développement et de revitalisation du milieu rural, visant à améliorer les conditions de vie des habitants d'un point de vue économique, social et culturel.

En mars 2017, le Collège Communal a approuvé le projet de P.C.D.R. et a obtenu l'avis de recevabilité du Service extérieur de la Direction du Développement rural conformément à la législation.

Le P.C.D.R. ainsi reconnu recevable doit être approuvé par le Conseil communal, préalablement à sa transmission officielle à la commission régionale et aux autres destinataires.

Monsieur SIRAUT prend la parole et donne les objectifs relatifs au PCDR, à savoir :

Le **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)** a pour but de **définir les objectifs de développement de la commune** ainsi que la **mise en place de projets concrets**, et ce pour **une durée de dix ans**. Les axes essentiels d'un tel programme sont le développement de la participation des citoyens, la protection de la ruralité, l'amélioration du cadre de vie, ...

Les différents projets financés par le Développement Rural sont par exemple :

- Rénovation d'une place de village
- Création d'une maison de village
- Logements tremplin
- Création d'un atelier rural
- ...

Dans notre commune, ces projets sont déclinés en différents lots qui sont eux-mêmes divisés en fiches

Par exemple :

- Aménagement de la place de Noirchain et des abords de l'église
- Création d'une maison de village à Sars-la-Bruyère
- Mise en place d'un plan d'actions pour la réhabilitation et la valorisation du réseau de sentiers
- Sécurisation de la route de Pâturages à Noirchain
- Aménagement des entrées de villages et du cœur de Sars
- Aménagement des abords du ruisseau des Rogneaux et du pont
- Création et valorisation d'une liaison cycliste entre la gare et le bois de Colfontaine

Notre PCDR a été initié durant la mandature précédente sous la houlette de l'échevin de l'époque Philippe Debaisieux que je remercie pour le travail accompli.

Ainsi en 2008, un diagnostic a été réalisé, une première version a été livrée à la commune en août de cette même année .

Ce diagnostic a ensuite été enrichi avec la perception et les connaissances des acteurs de terrain via les rencontres citoyennes organisées par le collège, les consultations villageoises du PCDR, des rencontres avec des personnes-ressources, des tables-rondes thématiques,

La CLDR a été mise en place en septembre 2009.

Cette commission, qui comprend un nombre significatif de membres n'ayant pas participé aux consultations villageoises et/ou aux groupes de travail préalables, a nécessité un temps de remise à niveau non-négligeable du « groupe apprenant ». La CLDR a travaillé sans relâche à raison d'une réunion par mois (hors périodes de vacances) de septembre 2009 à mai 2012. Les participants à cette commission ont planché sur la consolidation de la stratégie de développement. Les premiers budgets et esquisses relatifs aux cœurs de villages ont été produits par le bureau d'urbanisme ReservoirA, à la suite d'un appel d'offre de la commune, début 2012.

Le diagnostic a été mis à jour en 2014, pour s'adapter aux réalités du moment, rien sur le fond n'a été changé.

Entretiens malheureusement, différents paramètres ont contraint au ralentissement du PCDR.

Enfin début 2016, le recrutement d'un nouveau conseiller en environnement a donné un nouvel élan au PCDR, dont je tiens à souligner la qualité du travail.

Le dossier relatif à la première convention (La maison de village de Sars) a été finalisé et la CLDR a pu entériner le programme.

Aujourd'hui, le collège propose d'approuver le PCDR.

Ainsi que la 1^{ère} convention à savoir la création d'une maison de village à Sars-la-Bruyère pour un montant 457.900€ HTVA financé à 80% jusqu'à 500.00€ et à 60% au-delà, soit une part communale d'un peu plus de 120.000€ dans l'état actuel du dossier.

Monsieur GIANGRECO demande la parole et remercie Monsieur SIRAUTL d'avoir fait le rétroacte de ce dossier et avoir mis en évidence que c'est sous la conduite de la majorité précédente à laquelle le Cdh a participé et surtout sous l'impulsion de Monsieur Debaisieux échevin Cdh en charge de cette matière que le PCDR a été mis en place. Il est également rassuré sur le fait que la majorité actuelle n'a modifié en rien la stratégie globale et la philosophie du PCDR définies à l'époque. Comme Monsieur SIRAUTL l'a très bien rappelé, dès 2007 ce dossier a été lancé et c'est ensuite en 2009 qu'ont débuté concrètement les réunions citoyennes à raison d'une par mois jusqu'en 2012 pour élaborer toutes les fiches projets qui sont relatives à ce plan communal de développement rural qui est seulement représenté aujourd'hui en 2017.

Ces fiches ont en effet après finalisation en 2012 été présentées au conseil communal en juin 2012 par M. Debaisieux. Ce dossier était donc presque finalisé et toutes les fiches projets parfaitement identifiées.

Depuis 2012 malheureusement plus rien n'a avancé dans ce dossier et Monsieur GIANGRECO a appris lors de la commission de la semaine dernière que depuis 2012, seulement deux réunions se sont tenues une en 2013 et la dernière au mois de mars 2017. Cette dernière réunion du mois de mars 2017 ayant pour objet d'actualiser quelques fiches et de présenter le dossier relatif à la construction de la

maison villageoise de Sars-la Bruyère en face de l'école et non plus réaménager après acquisition par la commune le cercle de Sars en maison villageoise.

Pour ce qui concerne la maison villageoise en projet, il insiste fortement auprès du collège pour qu'il soit attentif afin que cette construction à cet endroit réserve encore un espace vert au cœur du village de Sars-La-Bruyère et que son architecture réponde au caractère rural de Sars. Donc de ne pas éliminer totalement l'espace vert actuel existant à cet endroit et privilégier un bâtiment non surdimensionné qui devra s'intégrer parfaitement en milieu rural.

Enfin la mise à l'approbation de ce point aujourd'hui lui permet enfin de remercier publiquement Monsieur Debaisieux et tous les membres de la CLDR qui ont travaillé sans relâche à l'élaboration de ce projet entre 2007 et 2012. Sans oublier de remercier Monsieur Turneer du bureau d'étude Trame qui a accompagné tout au long de ces nombreuses années la Commission Locale de Développement Rural de Frameries.

Il déplore que ce plan presque finalisé en juin 2012 ne soit représenté pour approbation au conseil que 5 ans après et que deux seules réunions de la CLDR se soient tenues entre 2012 et 2017 ce qui est dommage pour tous ceux qui se sont investis dans ce travail entre 2007 et 2012.

Mais bien entendu, il soutiendra ce plan et laissera Monsieur Debaisieux ajouter quelques commentaires qui compléteront son intervention s'il le souhaite.

Monsieur DISABATO pense que c'est la conclusion d'un long parcours lorsque l'on voit le temps qu'il a fallu pour que ce dossier aboutisse.

Pour ce qui concerne le projet de la maison villageoise, il évoque l'inégalité dans ce projet par rapport aux citoyens des champs où l'accès à certains services comme les banques, ...est difficile pour les personnes non motorisées. Il n'a pas vu de mesures fiscales qui sont prises pour qu'il y ait plus de vie dans le milieu rural, il se demande si l'on ne pourrait pas exonérer la taxe sur les enseignes lumineuses, ou une série d'autres taxes, et ce, pour avoir une plus grande présence de ce type de commerces à ces endroits.

Pour ce qui concerne Frameries en zone franche, on pourrait voir si on ne peut en définir une autour du site Doosan.

Au niveau de la participation citoyenne, Monsieur DISABATO souligne le fait qu'il fallait être bien engagé pour être un citoyen attentif dans ce processus car vu le temps que cela a pris, beaucoup de personnes ont été perdues.

Quant aux procès-verbaux, il n'a pas reçu les derniers. Il trouve inacceptable que l'Administration Communale ne soit pas à même de fournir les procès-verbaux des réunions. En effet, Monsieur DEBAISIEUX avait déjà présenté le PCDR en 2012, et à l'époque, 80% de celui-ci avait déjà été réalisé, il n'y avait donc plus grand-chose à faire. Il rappelle que le Bourgmestre de l'époque avait dit qu'il y avait des problèmes de nature financière à discuter afin de boucler ce PCDR et il constate qu'il a fallu 5 ans pour faire cet arbitrage financier, et donc repayer des auteurs de projet. Enfin, il remercie les citoyens qui se sont complètement investis et qui ont été déçus de voir à

l'époque comment certains mandataires pouvaient pirater l'étude à laquelle ils avait participé.

Monsieur le Bourgmestre voudrait rassurer Monsieur GIANGRECO car rien n'a été modifié puisqu'il s'agissait d'un programme fait par les citoyens. Les chiffres ont simplement été adaptés car ils ont évolué entre 2012 et maintenant.

Pour ce qui concerne le laps de temps, il fallait mettre à jour les finances, il fallait mettre fin aux activités de l'éco-conseiller et il fallait ensuite en recruter un autre, ce qui a pris aussi du temps. Ensuite, il a fallu pour la personne recrutée un certain temps d'adaptation.

Concernant l'achat et la rénovation du cercle de Sars, Monsieur le Bourgmestre estime que le Collège a bien fait d'attendre car le jugement est finalement tombé. Le Collège s'est donc tourné vers une autre solution, à savoir, demander à l'auteur de projet de faire une esquisse de construction de la maison villageoise.

Enfin, Monsieur le Bourgmestre signale que le programme PCDR qui va être voté ce soir est un programme évolutif qui s'étale sur 10 ans si le Ministre l'accorde. Il pourra y avoir des changements en cours de route, des mesures fiscales pourront être intégrées en fonction des besoins, sur les 10 années, il faudra voir ce qui pourra encore être ajouté.

Pour ce qui concerne les procès-verbaux, Monsieur le Bourgmestre n'a pas suivi mais ils sont bien rentrés à la Région Wallonne.

Monsieur DEBAISIEUX souhaite savoir si l'idée de base du Collège était de faire un nouveau bâtiment car finalement la CLDR et les auteurs de projet se sont engagés dans une rénovation de ce bâtiment, et le Collège s'était prononcé dès le point de départ. Il avait été question d'acheter le cercle, le Bourgmestre de l'époque s'était engagé vis-à-vis d'une personne, 6 années ont été perdues pour une promesse qui n'a pas été tenue.

Monsieur DUPONT lui répond qu'effectivement, à un moment, le Collège s'est prononcé pour l'achat du cercle, le bâtiment était bien situé, en plein cœur du village, il admet avoir plaidé pour l'achat mais il ne se souvient pas l'avoir promis à qui que ce soit. Le Collège a ensuite fait marche arrière car il s'est rendu compte qu'il y avait un procès. De plus, c'était énorme au niveau financier, c'était impayable d'autant plus que les subsides wallons avaient été réduits. Par prudence, il était mieux de faire marche arrière.

Monsieur DISABATO demande si la Commune dispose de la décision de la justice. Monsieur le Bourgmestre lui répond que non car la Commune n'est pas la cause.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

Article unique : d'approuver le projet de P.C.D.R. et ses annexes.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Emplois vacants au 15 avril 2017 dans l'enseignement fondamental - Révision

Le Conseil Communal, en séance du 27 mars 2017, a décidé d'arrêter les emplois vacants au 15 avril 2017 dans l'enseignement fondamental, à savoir :

- en primaire : 67 périodes, soit 2 emplois à temps plein + ½ temps + 7 périodes
- en maternel : 2 périodes d'encadrement différencié + 2 périodes de psychomotricité
- au poste de maître de philosophie et de citoyenneté : 39 périodes.

Le Conseil Communal, en séance du 29 mai 2017, a fait droit à la demande de Madame Ferreira Rodrigues Nancy, institutrice primaire, à titre définitif, à temps plein quant à la démission de ses fonctions au 31 mars 2017 et sa mise à la retraite à dater du 1^{er} avril 2017.

Un emploi temps plein supplémentaire au niveau primaire est dès lors vacant au 1^{er} avril 2017.

Ce point sera soumis lors de la prochaine Copaloc.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- De revoir sa décision du 27 mars 2017 quant à l'arrêt des emplois vacants au 15 avril 2017, dans l'enseignement fondamental.
- D'acter, un emploi vacant supplémentaire en primaire au 15 avril 2017 dans l'enseignement fondamental, soit :
 - en primaire : 91 périodes, soit 3 ½ emplois + 7 périodes ;
 - en maternel : 2 périodes d'encadrement différencié + 2 périodes de psychomotricité ;
 - au poste de maître de philosophie et de citoyenneté : 39 périodes.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Augmentations de cadre en maternel à l'école de Sars et du Champ perdu - ratification

Une augmentation de cadre peut être prévue le 11^e jour de classe après les congés de printemps, soit le mercredi 3 mai 2017.

Mme Jocelyne Cornez et Mme Dury Nathalie, Directrices d'école, informent le Pouvoir Organisateur qu'une ouverture de classe peut être prévue à l'école de Sars et à l'école du Champ perdu, à dater du 3 mai 2017.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- De ratifier sa décision :
 - d'ouvrir ½ emploi supplémentaire à l'école de Sars et à l'école du Champ perdu, à dater du 3 mai 2017.
 - d'ouvrir 2 périodes en psychomotricité, à l'école du champ perdu, à dater du 3 mai 2017 ;
 - de maintenir cet emploi jusqu'au 30 juin 2017, date limite de subventionnement du département. Il ne pourra néanmoins donner lieu à une nomination à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Haute Ecole Provinciale du Hainaut – Condorcet – Convention - Cadre

Le Décret du 12 décembre 2000 qui définit la formation initiale des maitres prévoit que des accords de collaboration soient conclus entre les catégories pédagogiques des Hautes Ecoles et les établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire, spécial et de promotion sociale qui accueillent leurs étudiants en stage et que des accords-cadres soient pris de P.O à P.O. en amont de ces accords de collaboration.

La Haute Ecole informe le Pouvoir Organisateur que ces dernières ont connu diverses modifications structurelles qui rendent nécessaire une réactualisation de la procédure d'accueil des étudiants-stagiaires. (ex : la législation en matière de protection médicale des stagiaires).

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- de reconduire l'accord de collaboration dans la formation initiale des instituteurs, des régents et des éducateurs spécialisés.
- d'offrir des possibilités de stage pour les étudiants de la catégorie pédagogique de la Haute Ecole Provinciale Hainaut-Condorcet.

La délibération requise est adoptée.

Reprise de la voirie de la cité Floréal

Depuis leur création, les voiries des cités Toit & Moi sont restées propriété privée. Il y a lieu de remédier à cette situation en les incorporant au domaine public communal.

Pour ce faire, le Collège Communal a approuvé la création de nouveaux plans d'alignement et le notaire instrumentant a transmis, pour approbation, les actes relatifs aux transferts de propriété.

Monsieur STIEVENART souhaite que l'on ajoute cette voirie à la place communale. Il regrette que les km voiries n'ont pas évolué depuis 10 ans.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- Approuver le projet d'acte relatif à la reprise de la voirie de la cité Floréal.

La délibération requise est adoptée.

Vente de l'assiette de l'ancien chemin de Frameries à l'intercommunale I.D.E.A.

Monsieur Vincenzo RUSSO, Conseiller Communal quitte la séance.

L'ancien chemin de Frameries situé dans la zone d'activité économique de Crachet est proposé à la vente à l'intercommunale I.D.E.A.

En effet, afin de détenir la maîtrise foncière totale de la zone, indispensable à la poursuite de ses activités, l'I.D.E.A. souhaite acquérir l'assiette de l'ancien chemin au montant de l'estimation réalisée par le Comité d'Acquisition d'Immeubles (soit approximativement 1000€).

Le Notaire instrumentant a transmis à l'Administration Communale un projet d'acte relatif à ce transfert de propriété et prévoyant la revente immédiate d'une partie du terrain par l'intercommunale à la société CL WARNETON.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- D'approuver la vente de l'assiette de l'ancien chemin de Frameries à l'intercommunale I.D.E.A. aux conditions du projet d'acte rédigé à cet effet.

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal 2016 – Règlement.

Monsieur Vincenzo RUSSO entre en séance.

En vertu de l'article 74 du Règlement Général de la Comptabilité Communale, le Collège Communal certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes.

La clôture du compte fait apparaître :

A l'ordinaire

Un Boni Budgétaire de 3.362.517,68 €

Un Boni Comptable de 4.156.813,34 €

A l'extraordinaire

Un Mali Budgétaire de 2.605.224,91 €

Un Boni Comptable de 2.392.244,37 €

Monsieur BOUVIEZ prend la parole et donne les explications relatives au compte.

« Comme chaque année, à la même période, il se doit pour la majorité de présenter le compte de l'année précédente. Il s'agit, au-delà d'un acte légal, d'exposer un état de la situation financière clôturée au 31 décembre 2016 et qui correspond à une photographie des dépenses et des recettes qui ont été programmées au travers d'un document prévisionnel appelé budget. Dans le cadre de cette présentation, j'aimerais, une fois n'est pas coutume, m'attarder sur les résultats globaux de ce compte car on y retrouve des montants assez paradoxaux.

En effet, si le compte à l'exercice propre dégage un boni, le résultat du compte, tous exercices confondus, témoigne d'un boni cumulé en régression.

Cette situation est imputable essentiellement aux versements, inscrits sur différents exercices, de régularisations en faveur du service incendie qui, je vous le rappelle, a été dissous le 31 décembre 2015.

Dès lors, contraint de devoir verser une dotation pour la nouvelle zone de secours de manière anticipative, mais aussi de devoir solder différents montants suite à l'extinction de la zone d'incendie, le boni cumulé a été amputé, rien que sur ces seuls mouvements financiers, d'un montant de 1.558.691 €.

En ce qui concerne la zone d'incendie, il s'agit d'opérations dites « one shot » qui ont d'ailleurs fait l'objet d'une information en son temps au sein de la commission « finances ». Elles ont affecté l'ensemble des communes wallonnes. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs dû faire appel au CRAC pour obtenir un emprunt de consolidation afin de stabiliser leurs finances. Ceci, je vous rassure, n'a pas été le cas pour notre commune.

Néanmoins, tenant compte d'autres dépenses et récupérations de recettes, la perte du boni cumulé enregistrée uniquement sur les exercices antérieurs se chiffre à 1.466.968 €.

Cette chute a cependant été fortement freinée grâce à un bon résultat du compte pour l'année qui vient de s'écouler.

J'en viens donc à l'exercice propre.

Nous portons donc à votre connaissance que le compte 2016 fait apparaître un boni de 790.167,92 €.

Ce compte se clôture à l'exercice propre comme suit :

- les recettes ordinaires (droits constatés nets):23.322.324,16 € les dépenses ordinaires (engagements):22.612.219,95 €.*

En se basant sur la synthèse analytique élaborée par notre directeur financier, que je remercie d'ailleurs pour le travail accompli, plusieurs enseignements sont à retirer. Je débute en établissant un commentaire sur les recettes.

D'abord celles dont les résultats apparaissent comme inquiétants. En effet les rendements de certaines taxes n'atteignent pas les objectifs escomptés. Il s'agit d'une part de celui relatif à la force motrice. La fermeture de DOOSAN ainsi que d'autres petites entreprises sont à l'origine d'une baisse de recette d'environ 42.000 €. D'autre part le rendement sur la taxe sur la diffusion des imprimés publicitaires a diminué de 72.000 €.

Les autres recettes imputables aux taxes dites locales sont conformes aux prévisions budgétaires.

Il est à noter que la recette émanant de la taxe sur les immeubles inoccupés est plus élevée que l'an dernier. Il faut néanmoins corréliser ce résultat avec les montants, ceux-là en forte augmentation, correspondant aux non-valeurs des droits constatés non perçus témoignant d'une hausse de réclamations dites fondées.

Je voudrais épinglez aussi et ceci est important de le signaler, que le PASS se porte de mieux en mieux, En effet, le rendement de la taxe sur les spectacles & divertissements est en progression.

En ce qui concerne les « additionnels », celui relatif au PI rapporte à la commune 3.128.383 €. Il s'agit d'un montant inférieur de 232.000 € par rapport à celui qui nous a été communiqué par le Fédéral. Par contre, la bonne surprise émane de l'IPP car le montant de l'additionnel constaté de 5.784.715 € est supérieur de 529.000€ par rapport à la prévision.

Ce résultat contribue, partiellement, au fait que notre compte à l'exercice propre soit en boni mais il est évident que d'autres paramètres y ont également concourus. On les retrouve au niveau des dépenses. J'y reviendrai plus tard.

En ce qui concerne la dotation issue du fonds des communes, le montant versé correspond à la prévision initiale. Elle augmente de 4,2% par rapport à l'année précédente et s'élève à 7.183.707 €.

Au niveau des dividendes, je vise ceux issus du secteur énergétique, les montants constatés sont plus faibles que prévus. Cela s'explique par des versements échelonnés et qui ont été imputés sur plusieurs années.

Pour ce qui est des dépenses, on observe dans le secteur du fonctionnement un taux de couverture (rapport entre compte/budget final) relativement faible équivalant à 80,67%. Les montants budgétaires ont été surestimés d'environ 612.000 €. Cette surestimation est surtout imputable au cumul d'économies réalisées dans divers sous-domaines. Je citerais ceux relatifs à la téléphonie, à la location de matériel informatique, aux fournitures pour le matériel roulant, aux consommables, à certains travaux projetés mais qui ont été postposés, à des frais de prestation de tiers revus à la baisse.

Je mentionnerais, de plus, le résultat des dépenses consacrées à l'évacuation de déchets ménagers (autre que les portes à portes, dépôts sauvages). Une économie de 52.854 € a été réalisée sur un montant budgété de 120.000 €.

Dans le domaine des dépenses de personnel, les accords syndicaux et nos prévisions d'engagements et de stabilisations ont été respectés. Le taux de recouvrement est proche des 100% (97,03%). Ces 3% de non recouvrement permettent de dégager une économie d'environ 270.000 € ce qui compense exactement le montant non reçu relatif au crédit spécial de recettes préfigurant les dépenses non engagées de l'exercice.

Les dépenses de transferts sont quant à elles conformes aux estimations budgétaires et je n'ai pas de commentaire à faire dans ce domaine économique. Je m'attarderai enfin sur la dette. Depuis 4 ans, elle n'a jamais cessé de baisser. En 2013, celle-ci était estimée à 3.083.825 €. En 2016, la dette brute est passée à 2.786.873 €.

Tous exercices confondus, et malgré les remboursements enregistrés dans les exercices antérieurs le boni cumulé, avant élaboration du budget 2017, s'élève à 3.362.517 €.

Commentaire sur le compte à l'extraordinaire

Au niveau de l'extraordinaire, à l'inverse des années précédentes, le compte 2016 met en évidence une forte augmentation des investissements puisque plus de 5.000.000 d'€ ont été engagés (5.060.776 €).

Les principaux engagements sont liés pour le secteur des voiries-communication (montant global : 2.019.692 €) à l'aménagement de la rue du Culot à Eugies, aux travaux d'aménagement de la rue de la Montagne, à l'achat d'une hydro cureuse et de véhicules utilitaires, à la rénovation de trottoirs, au remplacement de taques d'égouts et à des travaux divers.

D'autre part, 1.941.000 € ont été investis au niveau de la rénovation urbaine. Ce montant a principalement été réservé à la rénovation du quartier de l'église.

Il faut également ajouter que 307.000 € ont été engagés au niveau du patrimoine privé. On y retrouve, en autres, l'achat du bâtiment de l'ancien restaurant « la Dégustation ».

Enfin 450.968 € ont été engagés à la rénovation, à des mises en conformité ou à l'achat de bâtiments modulaires dans le secteur de l'enseignement primaire. Epinglons aussi que le compte 2016 mentionne une dépense de 149.350 € correspondant à l'intervention communale dans la recapitalisation de Télé MB ».

Monsieur STIEVENART souhaite aborder l' AIS et la Régie de quartier. Il estime que les dépenses pour l' AIS n' amènent au résultat voulu, ils sont même minables par rapport aux 23.000 €. En effet, en 2015, pour toute l' AIS Mons, Frameries, Colfontaine, 15 nouveaux dossiers ont été traités, à savoir, 14 à Mons et 1 à Colfontaine. Pour les renouvellements de baux de 9 ans : 3 uniquement à Frameries pour 6 à Colfontaine et 39 à Mons. Pour Frameries, c' est catastrophique. Seuls, 12 logements ont été visités en 2015, ce qui fait un par mois. De nombreux contacts ont été pris par des propriétaires alors que 12 uniquement pour l' AIS. Il termine en disant que sur 288 locations pour l' ensemble des AIS, il y en a 24 à Frameries, 45 à Colfontaine, 30 à Jemappes et 31 à Hyon. Il se demande dès lors pourquoi la population de Colfontaine et de Jemappes est plus réceptive à mettre en location qu' à Frameries. Il pense que si la Commune reprend le budget à son compte et qu' elle fait la même chose en engageant quelqu' un, ce serait peut- être mieux. Il n' y a aucune amélioration depuis 3 ans. Monsieur STIEVENART estime que l' on ne peut continuer comme cela.

Le groupe CDH vote donc contre le point qui concerne le subside de l' AIS.

Par contre, par rapport à la Régie de quartier, Monsieur STIEVENART n' a rien à dire. En effet, Frameries a accueilli 24 stagiaires en 2015 contre 17 en 2014. Il dit que la Commune a reçu une pétition de l' Arbaix concernant l' entretien des trottoirs dans laquelle il a lu que la Commune disait que c' était à Toit et Moi de le faire et que Toit et Moi avait répondu que ce n' était pas à eux non plus. Monsieur STIEVENART a donc une proposition à faire : ne pourrait- on pas via les stagiaires qui apprendront leur métier effectuer des réparations via les moniteurs. La Commune dispose d' un règlement communal qui permet aux citoyens d' obtenir des matériaux pour effectuer eux- mêmes des réparations de trottoirs, et ce, moyennant décision du Collège Communal. Ne pourrait- on pas proposer à la Régie de leur fournir les matériaux et de faire réaliser les travaux par les stagiaires. La Régie remplit bien sa mission.

Monsieur DISABATO pense que par rapport à l' AIS cela reste difficile car les mécanismes sont méconnus et il y a un décalage tel qu' il est difficile de faire la promotion de l' AIS. Il se demande quand même pourquoi cela marche ailleurs et pas à Frameries. Il pense qu' il faut les mettre face à leurs responsabilités. Il n' y a plus moyen aujourd' hui de ne pas tenir ce discours. Il faut garder son soutien à l' AIS mais à certaines conditions. Le chiffre qui a marqué Monsieur DISABATO, c' est celui d' Hyon qui est interpellant par rapport à Frameries.

Pour ce qui concerne le coût du ramassage des déchets, Monsieur DISABATO pense que le budget est sous utilisé quand on voit l' état des rues de Frameries. Il

n'est pas simple d'avoir cette propreté publique et si l'on veut que la stratégie fonctionne, il en faut. A proximité du ravel, c'est le dépotoir, le contre-bas du pont de la rue Donaire, c'est la même chose. Il attend un retour de la part du Collège pour avoir un vrai débat en vue d'améliorer cette propreté publique.

Monsieur le Bourgmestre répond qu'au niveau de l' AIS, il interviendra au Conseil d'Administration pour demander de faire de la publicité. Ils mettent néanmoins dans leur rapport qu'il y a beaucoup de problèmes et que les propriétaires sont très méfiants vis-à-vis des locataires.

Monsieur STIEVENART indique qu'il n'y a aucune politique proactive et que ce sont les propriétaires qui prennent contact avec l' AIS et pas l'inverse. Ce n'est pourtant pas du logement social. L' AIS, c'est autre chose.

Monsieur DISABATO rappelle que les mécanismes fiscaux sont méconnus.

Monsieur DUPONT souhaite intervenir sur le compte communal et signale que les finances communales se portent bien. Il partage toutefois ce qui a été dit sur l' AIS.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents **sauf pour l'article budgétaire 930/33202, subside à l' AIS où le groupe CDH a voté contre,**

Décide :

- D'arrêter définitivement les comptes annuels 2016.

La délibération requise est adoptée.

Fabrique d'Eglise Saint Remy – Compte 2016

La Fabrique d'Eglise Saint Remy présente son compte 2016 ; celui-ci n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- d'approuver le compte 2016 de la Fabrique d'Eglise St Remy
- de notifier la décision :
 - à la Fabrique d'Eglise St Remy
 - à l'organe représentatif du Culte

La délibération requise est adoptée.

Impositions communales – Dossier réclamation – SA PROXIMUS – Taxe sur les Pylônes – Exercice 2013 – Décision du Tribunal de Première Instance - Appel.

Le 26 juin 2014, la SA Proximus, dont le siège social est établi à 1030 Bruxelles, boulevard du Roi Albert II, 27, défendue par Maître TOURY, loco Maîtres H. DE BAUW et B. DEN TANDT, avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 99 introduit réclamation auprès du Collège Communal contre la taxe « Pylônes et Mâts » - Exercice 2013 – Articles 00001, 00002 et 00007 pour un montant total de 9.000,00 €uros.

Le 11 décembre 2014, le Collège Communal rejette la réclamation de la SA Proximus.

Conformément à l'article L 3321-10 du CDLD, la SA Proximus a introduit un recours contre cette décision auprès du Tribunal de Première Instance, Division de Mons en date du 03 septembre 2015.

Le 29 juin 2016, la 36^è Chambre fiscale du Tribunal de Première Instance du Hainaut, Division de Mons, a rendu son jugement dans l'affaire qui oppose la SA Proximus, dont le siège social est établi à 1030 Bruxelles, boulevard du Roi Albert II, 27, défendue par Maître TOURY, loco Maîtres H. DE BAUW et B. DEN TANDT, avocats à 1050 Bruxelles, avenue Louise, 99.

Cette instance a rendu un avis défavorable à la Commune. Succinctement, la décision porte sur l'absence de motivation des différences de traitement entre pylônes GSM et d'autres pylônes (par exemple : pylône électrique, pylône publicitaire, pylône de transport en commun, etc).

Ce jugement a été transmis à la Commune de Frameries, le 2 août 2016, par notre défenseur Maître Docquier, avocat à Mons.

Étant donné que celui-ci a déconseillé l'appel, le Collège communal en séance du 18 août 2016 a décidé de prendre un avis juridique auprès de Maître Letellier, avocat à Bruxelles quant aux chances d'appel dans ce dossier.

Par son courrier du 29 septembre 2016, Maître Letellier, suggère donc de déposer une requête au Greffe de la Cour d'appel de Mons.

Il y a donc lieu de faire application de l'article L 1242-1, al.2 du CDLD.

Monsieur DISABATO souhaite savoir si au niveau de l'appel, les délais sont bien respectés car au départ, l'avocat a dit qu'il n'allait pas en appel et maintenant on demande à un autre avocat.

Monsieur le Bourgmestre lui confirme que les délais sont bien respectés.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- de l'autoriser à aller en appel de la décision rendue en date le 29 juin 2016 par le Tribunal de Première Instance de Mons.

La délibération requise est adoptée.

DIVERS

1) Monsieur DISABATO : Night shop rue Léopold

Ce night shop provoque des nuisances dans le quartier. Il y a trop de passages, des déchets devant les habitations, on joue au foot sur la rue après 22 heures, cela devient un peu lourd. Il demande dès lors de prévenir la police afin qu'il y ait des patrouilles pour éviter les nuisances. Monsieur DISABATO souhaite qu'il y ait une commission ayant pour objet de réfléchir à des mesures en terme d'aménagement du territoire et définir des zones pour accueillir ce type de commerce (ex. le bâtiment prix terrifiant à la rue de l'Industrie ou le zoning) et ne plus les laisser en plein centre-ville comme à la rue Defuisseaux. C'est une problématique sur laquelle il faut avancer.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'il intervient régulièrement au niveau du Commissaire de police à sujet mais que pour la rue Léopold, il n'était pas au courant.

2) Monsieur DEBAISIEUX : Incendie sur la Place

Il souhaite savoir si l'origine du sinistre est connue vu que la commune est propriétaire de la Paloma. Il demande également si le bâtiment est toujours bien couvert au niveau assurance et si la commune va récupérer quoi que ce soit.

Monsieur le Bourgmestre lui confirme que le bâtiment est bien assuré, qu'il est allé sur les lieux et a posé la question de savoir où le feu avait démarré.

Apparemment ce serait au niveau du bureau d'assurances et cela se serait vite propagé. Les experts et le laboratoire descendent sur les lieux demain et c'est à ce moment-là que l'on aura les informations. Le bâtiment est toujours bien assuré.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 24 avril 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Comité secret)

Il s'agit de la séance du 24 avril 2017.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil,

Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre ff.,

Didier DRAUX